



Conseil d'établissement

Réunion du 22 novembre 2022

Local A-117

19 h

Présences : Les personnes identifiées par un crochet « ✓ » étaient présentes à la rencontre.

- | | |
|------------------------------|--|
| ✓ Manoucheka Céleste, parent | ✓ Chantal Caissé, enseignante |
| ✓ Caroline Gagnon, parent | ✓ Émilie Dubé, enseignante |
| A Jonathan Gauthier, parent | ✓ Hassen Fajraoui, enseignant |
| ✓ Mélanie Gingras, parent | ✓ Sandra Prévost, enseignante |
| ✓ Yannick LaRue, parent | --- Marie-Lyne Fafard, enseignante (1/2 année) |
| ✓ Valérie Lupien, parent | ✓ Éliane Roussy, enseignante (1/2 année) |
| ✓ Martin Manningham, parent | |
| ✓ Gilles Tremblay, parent | ✓ Éric Barrette, directeur |
| | ✓ Lyne Brunelle, secrétaire |
| ✓ Éric Ouimet, public | ✓ Mélanie Goyer, soutien |
| ✓ Éric Valiquette, public | ✓ Marylou Thifault, étudiante |
| ✓ Laetitia Meda, public | ✓ Delali Esther Kudadze |

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences

Ouverture de l'assemblée à 19 h 10. Monsieur Éric Barrette souhaite la bienvenue à tous.

2. Désignation d'un secrétaire

CÉ-22-23-018 Monsieur Éric Barrette propose madame Lyne Brunelle comme secrétaire pour un mandat d'un an.

Adopté à l'unanimité.

3. Présences et vérification du quorum

Madame Brunelle prend les présences. Le quorum est respecté.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Éric Barrette désire modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- 9.6 - Reporté au prochain CÉ;
- 9.7 - Journées art dramatique;
- 9.8 - Voyage pédagogique à Québec;
- 9.9 - Voyage en Mauricie PEI 1;
- 10.8 - Prix Essor.

CÉ-22-23-019 Il est proposé par monsieur Anthony Dupuis et appuyé par madame Valérie Lupien d'adopter l'ordre du jour comme modifié.

Adopté à l'unanimité.



5. Adoption et suivi du procès-verbal du 27 septembre 2022

La présidente demande si des modifications doivent être apportées au procès-verbal du 27 septembre.

CÉ-22-23-020

Comme aucune modification n'est demandée, monsieur Martin Manningham propose d'adopter le compte rendu du 27 septembre 2022 comme présenté. Il est appuyé par madame Valérie Lupien.

6. Questions du public

Trois membres du public sont présents. Aucune question n'est posée.

7. Mise au point sur les rôles du CÉ

Monsieur Barrette désire faire une mise au point sur les rôles du conseil d'établissement et du comité participatif des enseignants (CPE).

Il rappelle que l'objectif d'un vote par courriel est de permettre aux élèves d'avoir l'opportunité de vivre une activité ou un voyage entre deux séances du conseil.

Il rappelle également les différences entre *Adopter* et *Approuver*.

- Adopter : les membres ont le droit de faire des modifications séance tenante.
- Approbation : Les membres ont trois choix : être en accord, en désaccord ou s'abstenir.

Il précise également que lorsqu'il présente un projet, les vérifications d'usage ont préalablement été faites et le CPE consulté.

Suite à une consultation, la direction peut aller dans le sens de la décision du CPE ou prendre une décision différente. Dans ce cas, il doit informer le CPE des motifs appuyant sa décision. Aussi, en tant que parent, vous ne pouvez pas vous appuyer sur la décision du CPE pour prendre la vôtre. Vous devez plutôt prendre une décision en fonction des membres que vous représentez.

Lors du vote sur le voyage en Grèce et au Costa Rica, vous avez lu dans des échanges de courriel à l'effet que le CPE n'était pas en accord avec les projets. Le CPE est consultatif et l'information que les membres ont reçue était erronée.

Les prochains votes sur les voyages seront faits en présentiel seulement. Ainsi, chacun des membres du conseil pourra poser ses questions et obtenir les réponses séance tenante.

En terminant, il précise qu'aucun enseignant n'est obligé d'organiser un voyage ou d'accompagner les élèves. Chaque voyage qui sera organisé à Armand-Corbeil sera un bonus.

L'encadrement du CSSDA sur les voyages sera finalement disponible en janvier.

Les voyages que nous organisons cette année respectent les lignes directrices de l'encadrement.

8. Sujets pour consultation

8.1 Plan de répartition de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire 2023-2024

Monsieur Barrette présente le plan de répartition de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire 2023-2024.



La capacité d'accueil prévue à Armand-Corbeil, incluant l'agrandissement, est de 2 736 élèves. Aucune décision n'a été prise à savoir si l'Impact et notre école seront une ou deux entités légales.

En 2023-2024, l'école passera de 90 à 78 groupes et de 2 341 à 2 029 élèves.

Notre clientèle d'art dramatique ne figure pas dans la clientèle pour l'année prochaine. Elle figure dans la répartition de la nouvelle école de Terrebonne. Nous perdrons donc les groupes suivants:

Art dramatique sec.1	3 groupes;
Art dramatique sec. 2	3 groupes;
Art dramatique sec. 3	2 groupes;
Régulier sec. 4	2 groupes;
Régulier sec 5	1 groupe.

En football de 3^e secondaire, nous aurions dû lire 2 groupes. Il faut donc soustraire 2 groupes au régulier en secondaire 1.

Le CSSDA va tenter de satisfaire les demandes des élèves qui désirent rester à Armand-Corbeil au lieu de poursuivre leurs études à la nouvelle école.

En adaptation scolaire, le nombre d'élèves prévu en 2023-2024 est le même que cette année.

Monsieur Barrette demande si les membres sont en accord ou en désaccord avec le plan de répartition présenté. Le document *Retour de consultation* doit être signé et retourné à la direction générale.

CÉ-22-23-021

Monsieur Gilles Tremblay propose d'approuver le plan de répartition des élèves 2023-2024 comme déposé. Il est appuyé par monsieur Anthony Dupuis. Ce dernier suggère d'ajouter que l'école Armand-Corbeil désire former avec l'école l'Impact une seule et même entité (CÉ, budget, etc.). Cette suggestion sera ajoutée au document *Retour de consultation* qui sera transmis à la direction générale du CSSDA.

Adopté à l'unanimité.

8.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

Monsieur Barrette fait lecture du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de 2023 à 2026. Il demande si les membres sont en accord.

Monsieur Dupuis demande si nous aurons accès à tous les locaux de l'école l'Impact. Monsieur Barrette répond que oui si Armand-Corbeil et l'Impact forment une seule entité. Dans le cas contraire, nous aurons minimalement accès à la moitié du gymnase et à la salle de musculation.

Madame Sandra Savard désire savoir ce qu'il adviendra avec la clientèle d'art dramatique si la construction de la nouvelle école n'est pas complétée à temps.

Monsieur Barrette répond que la date de livraison prévue est le 11 août. Il croit que si le retard est de plus d'un mois, cette clientèle demeurera toute l'année 2023-2024 à Armand-Corbeil.

CÉ-22-23-022

Monsieur Anthony Dupuis propose l'approbation du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026* et la signature du document *Retour de consultation* en ajoutant que l'école Armand-Corbeil désire former avec l'école l'Impact une seule et même entité (CÉ, budget, etc.). Il est appuyé par madame Mélanie Goyer.

Adopté à l'unanimité.



9. Sujet pour approbation

9.1 Voyage à New York

Comme discuté précédemment, la direction autorise cette année des voyages ludiques en dehors des cours pour autant qu'ils soient offerts à l'ensemble des élèves d'un niveau ou d'un cycle. La direction éprouve un malaise à ce que l'on prive des élèves de leur enseignant pour un voyage, compte tenu de la pénurie.

Il précise que tant que le conseil d'établissement n'a pas approuvé un voyage, celui-ci ne peut avoir lieu.

Un premier voyage à New York (# 94,0) a été organisé, sans toutefois avoir reçu l'aval de la direction. Par surcroît, il était destiné seulement à la clientèle du programme football. Il a donc été refusé.

Par la suite, un groupe de cinq enseignants (Catherine Paré, Ada Olivia Mucci, Carole-Anne Marcoux, Geneviève Brière et William Diaz) ont conservé la réservation des autobus pour un autre nouveau voyage à New York dont voici le détail :

Quand : Du 21 au 23 avril
Pour qui : Tous les 4^e et 5^e secondaire (100 places)
Horaire : Vendredi à 7 h 30 à retour dimanche 22 h 30
Agence : Éducateur en autocar
Hôtel : Wyndham Garden, Totowa New Jersey

Cout : 475 \$ payable à l'agence de voyages
30 \$ payable à l'école (repas enseignants, et quelques autres frais d'itinérance des cellulaires)
Cout total : 505 \$ occupation quadruple

Madame Gingras demande comment se fait la sélection des 100 élèves. Monsieur Barrette explique que la priorité ira aux élèves 5^e secondaire puisqu'ils sont finissants et qu'ils n'ont pas pu voyager en raison de la pandémie. Les autres critères seront le dossier comportemental et peut-être les notes en anglais.

CÉ-22-23-023

Madame Chantal Caissé propose l'approbation du voyage à New York du 21 au 23 avril 2023 (# 95,0) comme présenté. Elle est appuyée par madame Valérie Lupien.

Adopté à l'unanimité.

9.2 Voyage à Walt Disney

La direction a reçu une demande de voyage pour Disney dont voici les détails :

Quand : Du 23 au 28 juin 2023
Pour qui : Secondaire 4 et 5
75 élèves et 4 accompagnateurs (Ada Olivia Mucci/Olha Reshetnikova/Marc Michaud et Mouad El Archali)
Horaire : 4 jours de parc
23 juin : Voyagement
24 juin : Parc
25 juin : Parc
26 juin : Parc
27 juin : Parc
28 juin : Piscine et retour avion



Hôtel :	Hotel All Star	
Cout :	1 813,65 \$	Avion, hôtel et parc
	260,00 \$	Cartes repas (5 déjeuners, 6 soupers)
	<u>127,41 \$</u>	À payer à l'école (frais des accompagnateurs)
Cout total :	2 202,06 \$	

CÉ-22-23-024 Il est proposé par madame Sandra Prévost et appuyé par monsieur Hassen Fajraoui d'approuver le voyage à Disney (# 91,0) qui aura lieu du 23 au 28 juin 2023.
Adopté à l'unanimité.

9.3 Marché de Noël

La direction a reçu une demande d'activité de type marché de Noël lors de laquelle les élèves participants pourront vendre leurs créations et garder les profits. L'activité se déroulerait les 8 et 9 décembre sur l'heure du dîner. Elle est organisée dans le cadre du cours de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Madame Valérie Lupien demande si c'est possible qu'elle ait également lieu en soirée. Monsieur Barrette va demander à l'enseignant.

CÉ-22-23-025 Madame Mélanie Goyer propose d'approuver l'activité *Marché de Noël* (act # 82) comme présentée. Elle est appuyée par monsieur Martin Manningham.
Adopté à l'unanimité.

9.4 Activités, sorties et voyages

Monsieur Barrette rappelle que les activités payées par les mesures 15028, Culture à l'école et celles des classes DIMS et soutien langagier ont été préapprouvées lors de la séance du 27 septembre dernier.

Les activités suivantes ont toutefois besoin de l'approbation du conseil d'établissement :

Château Ramezay et Échappe-toi Montréal (# 77,0)

Cette activité permettrait aux élèves de visiter le Château Ramezay et d'aller jouer chez Échappe-toi Montréal. Elle aurait lieu lors de la journée pédagogique du 21 avril et est destinée aux élèves du PEI de 3e secondaire. Il en coûterait 44,62 \$ aux parents.

CÉ-22-23-026 Madame Sandra Prévost propose d'approuver l'activité au Château Ramezay (# 77,0) le 21 avril 2023 comme présentée. Elle est appuyée par monsieur Hassen Fajraoui.
Adopté à l'unanimité.

L'autre activité à faire approuver sera présentée au sujet 9.8.

9.5 Fonds à destination spéciale

Monsieur Barrette procède à la lecture de chacun des fonds à destination spéciale.

Nous avons un fonds 8 important qui s'élève à 150 000 \$. Le Centre de services scolaire a demandé qu'il soit réduit.

Les fonds à liquider sont les suivants :

COMMUN : Monsieur Barrette demande l'autorisation de remettre 1 000 \$ par direction adjointe pour des activités d'émulation.



COOP41FI, COOP51FI, COOP52FI : Ces trois projets contiennent respectivement les sommes de 500 \$, 658,65 \$ et 400 \$. Comme ces groupes n'existent plus, il est demandé de les transférer un nouveau projet correspondant au groupe de 4^e et 5^e secondaire (COOP45FI).

DESJAFI : Il reste 76,51 \$ provenant d'un don de la Fondation Desjardins remis aux jeunes du groupe 757.

FPEIM : Il reste 3 212 \$ dans ce fonds qui peut être remis à des élèves tout en respectant l'esprit de la Fondation FPEIM.

FPES : Nous avons reçu un montant de 1 000 \$ cette année pour un total de 5 469,52 \$ de disponible. La direction a réparti le 6 469 \$ entre les projets présentés à la direction et les sommes manquantes pour permettre la tenue des activités sera payée avec la mesure 15230 *École inspirante*.

Une enseignante a mis sur pied un projet nommé CASIER GÉNÉREUX qui remet aux élèves dans le besoin des fournitures scolaires (papier, crayons, compas, etc.) Les membres demandent à ce qu'une rubrique soit ajoutée au communiqué aux parents de décembre.

METROFI : un solde de 2,45 \$. Ce montant devrait être envoyé vers le fonds COMMUN.

PGGDFI : Du solde de 47 968,10 \$, une somme de 10 000 \$ doit être prélevée pour les dépenses courantes du programme d'art dramatique. Il suivra le programme vers la nouvelle école.

Le conseil d'établissement doit approuver les dépenses du fonds 8. Pour ce faire, monsieur Barrette propose deux façons de faire :

Méthode 1 : Présenter les dépenses à chaque séance du conseil et attendre l'approbation du CÉ avant de les engager.

Méthode 2 : Engager les dépenses et faire un compte rendu à chaque séance du conseil.

Si le conseil d'établissement accepte la deuxième méthode, cela permettra la tenue d'un plus grand nombre d'activités.

CÉ22-23-027

Monsieur Yannick LaRue propose que, pour l'année 2022-2023, les dépenses liées à du financement soient préapprouvées, que les sommes de 10 \$ et moins soient transférées dans le fonds COMMUN et que les dépenses importantes soient présentées en assemblée avant d'être engagées.

CÉ22-23-028

Madame Sandra Prévost propose d'approuver les actions suivantes :

- COOP41FI, COOP51FI, COOP52FI : Transférer et rassembler dans un nouveau projet les sommes de ces trois fonds (500 \$, 658,65 \$ et 400 \$) (COOP45FI);
- DESJAFI : Transférer 76,51 \$ vers le fonds 1ROBE2P - *Une robe et deux princesses* (proposé par Mélanie Goyer);
- METROFI : Transférer le solde de 2,45 \$ vers le projet COMMUN;
- PGFO : Transférer le solde de 59,80 \$ vers le fonds PGFOFI ;
- COMMUN : remettre 1 000 \$ à chaque direction adjointe pour leurs projets d'émulation
- FPES : 6 469,52 \$ pour les projets présentés;
- PGGDFI : Dépenses autorisées de 10 000 \$ pour organiser les pièces de théâtre qui généreront des revenus.



Les propositions sont appuyées par madame Émilie Dubé.

Adopté à l'unanimité.

9.6 Projet de classe AVAN au PEI

Ce sujet est reporté à la prochaine séance.

9.7 Journées art dramatique

Monsieur Barrette explique qu'afin de respecter les exigences du ministère de l'Éducation pour la reconnaissance de notre programme Arts-études en art dramatique, il faut garantir un minimum d'heures à l'art dramatique. Pour cela, il faudrait avoir 16 périodes cycle sur 18 jours. Actuellement, ce n'est pas le cas au premier cycle. Grâce à l'organisation de sorties, nous sommes en mesure de récupérer 20 heures des 40 heures manquantes. Toutefois, il manque, malgré tout, 20 heures.

L'équipe d'art dramatique, en collaboration avec l'équipe d'enseignants, propose de bonifier les journées de sorties déjà prévues en y ajoutant les activités suivantes :

- P1 – Activité de médiation;
- P2 – Pièce de théâtre;
- P3 – Pièce de théâtre;
- P4 – Retour sur la pièce.

Les sorties prévues auront lieu aux dates :

- 31 janvier : sec. 1, 2 et 3;
- 15 février sec. 1 et 2;
- 20 février sec. 2;
- 24 avril sec. 1;
- Activités en art dramatique durant la session d'épreuves pour les élèves de secondaire 1, 2 et 3.

Puisque l'horaire élèves se trouve modifié, l'école doit obtenir l'approbation du conseil d'établissement.

CÉ22-23-029

Il est proposé par madame Caroline Gagnon d'approuver la modification de l'horaire des élèves d'Arts-études en art dramatique lors des sorties des 31 janvier, 15 et 20 février, 24 avril et durant la session d'épreuves de manière à permettre de combler les heures manquantes pour satisfaire les exigences de ce programme. Sa proposition est appuyée par madame Valérie Lupien.

Adopté à l'unanimité.

9.8 Voyage à Québec

Dans le cadre du cours d'univers social, les enseignantes mesdames Julie Chayer et Annick Ayotte souhaitent proposer une activité pédagogique à Québec à leurs élèves du programme Leader de 2^e et 3^e secondaire.

Date : 19 et 20 mai 2023 (journée pédagogique et un samedi)



Horaire :	7 h	Départ
	10 h	Marche historique dans le Vieux-Québec
	12 h 30	Visite guidée du village Huron
	15 h 30	Activité militaire dans le Vieux-Québec
	Nuit	Comfort Inn St-Nicolas
	10 h	Visite de Grosse île et Mémorial des Irlandais Croisière
	21 h	Arrivée à l'école porte 5

Cout : 280 \$ par élève

CÉ22-23-030

Il est proposé par madame Marylou Thifault d'approuver la sortie à Québec les 19 et 20 mai 2023 pour les élèves du programme Leader de 2^e et 3^e secondaire. Sa proposition est appuyée par madame Mélanie Goyer.

Adopté à l'unanimité.

9.9 Voyage en Mauricie PEI 1

Monsieur Barrette explique qu'afin de protéger le cout du voyage en Mauricie en cas d'annulation, le voyagiste offre aux parents qui le désirent une assurance annulation au cout de 30 \$.

Il précise qu'avec l'éventuel encadrement du CSSDA sur les voyages, il sera obligatoire de prendre une assurance annulation.

Il souhaite obtenir l'approbation du conseil d'établissement pour proposer cette offre du voyagiste aux parents.

CÉ22-23-031

Il est proposé par madame Émilie Dubé d'approuver la proposition du voyagiste d'offrir aux parents des élèves participants au voyage en Mauricie une assurance annulation au cout de 30 \$. Cette proposition est appuyée par madame Manoucheka Céleste.

À 20 h 40, le conseil d'établissement prend une pause de 15 minutes à la demande de la présidente.

Madame Manoucheka Céleste quitte. Le quorum est respecté.

10. Sujets pour information

10.1 Journée pédagogique flottante

La journée flottante au calendrier scolaire sera placée le 24 mars 2023. Le calendrier sera mis à jour et ajouté aux communiqués de janvier, février et mars.

10.2 Construction

Monsieur Barrette fait une mise à jour sur la construction en cours.

Plateau sportif (ancienne piscine)

- La livraison du tapis synthétique est prévue pour le 11 janvier 2023. Le logo des Scorpions et autres lettrages seront installés durant la semaine de relâche.
- Local pour le comité de parent, une machine à glace, un bureau pour les entraîneurs;
- Un vestiaire et bureau de football.



Nouvelle partie

- Elle sera nommée aile « R »;
- Construction sur 3 étages;
- Livraison prévue pour 2023;
- Elle aura plusieurs ateliers, une cuisine industrielle (repas faits pas leurs élèves), un bureau de direction et de direction adjointe, 3 secrétaires, une salle multimédia;
- Les gradins seront disponibles pour les équipes de football pour la préparation d'avant match;
- Tout le matériel de football sera déménagé dans la nouvelle construction.

10.3 Rénovations

Dans le N-156, il n'y a pas toujours de chauffage. L'unité sur le toit a été changée, mais tout n'est pas fonctionnel. Avec la géothermie de la nouvelle construction, l'école sera plus fraîche l'été.

Un nouvel abreuvoir permettant de remplir les bouteilles a été installé et un autre réparé.

Le bloc des sports doit être entièrement refait. Dans 1 ou 2 étés, un investissement de 4 à 5 millions de dollars sera nécessaire pour le rehaussement de l'école. Il faudra bien planifier le tout avec la ville de Terrebonne puisqu'à cette période de l'année, certains locaux et gymnases sont utilisés pour les camps de jour.

Il y a aussi certaines installations extérieures de football qui sont hors-normes, notamment les échafauds.

Madame Marylou Thifault demande si des investissements sont prévus pour les toilettes qui sont souvent bloquées. Monsieur Barrette répond que c'est prévu dans les investissements, mais qu'une des raisons qui explique cela, c'est le vandalisme commis par certains élèves.

Madame Chantal Caissé demande s'il est possible d'avoir un abreuvoir dans l'aile C. Monsieur Barrette répond que oui, mais que l'installation est complexe puisqu'il faut non seulement avoir accès à un branchement en eau, mais également un en électricité.

Madame Émilie Dubé demande si les locaux d'art dramatique pourront devenir un espace de vie agréable pour les élèves. Le directeur dit que cela peut être possible, mais il faut garder en tête que l'aile P (les modulaires) devrait disparaître dans environ 2 ½ ans.

10.4 Projet éducatif

Monsieur Barrette explique que l'équipe-école est à évaluer le dernier projet éducatif du CSSDA. Il y a eu une rencontre aujourd'hui à ce sujet.

La journée pédagogique du 2 décembre prochain sera consacrée entièrement au projet éducatif qui découle du PEVR (Plan d'engagement vers la réussite).

Le 20 janvier, l'ensemble des écoles du CSSDA travaillera sur le PEVR 2017-2022 afin de mettre la table sur celui de 2023-2028. Le conseil d'établissement sera mis à contribution.



10.5 Ressources humaines

Monsieur Barrette détaille les besoins et mouvements de personnel :

Enseignants :

- Poste à 28 % en éthique et culture religieuse comblé aujourd'hui;
- Poste à 100 % en éthique et culture religieuse en raison d'un retrait préventif;
- Poste à 100 % en arts plastiques en raison d'un retrait préventif;
- Retour de monsieur Yvan Guitard lundi prochain;

Soutien à compter du 9 janvier :

- Agent I aux finances;
- Agent I à la bibliothèque;
- Agent II à l'accueil;
- Secrétaire au football;
- Secrétaire au PEI;
- Secrétaire au PEI;

Surveillants :

- 4 des 5 surveillants temps plein sont actuellement en invalidité;
- Nous avons donc moins de surveillants de diner puisqu'ils remplacent ceux en invalidité;

Autres membres du personnel de soutien :

- Monsieur Pierre Marquis, TES, prendra sa retraite le 9 janvier prochain;
- Nouveau technicien audio, monsieur Benoit Carette;
- Concierge de soir à remplacer;

Professionnels et cadre :

- CISEP : madame Josée Quenneville part à la retraite et sera remplacée par Martin Dubuc comme conseiller en orientation;
- Conseiller en orientation : 3 jours /semaine à remplacer;
- Madame Amélie Bissonnette, orthopédagogue, partira bientôt pour un congé de maternité;
- Madame Karine Lévesque sera en traitement différé de janvier à juin.

10.6 Préparation de l'année scolaire 2023-2024

Il est difficile de préparer l'année scolaire 2023-2023 compte tenu de plusieurs facteurs inconnus en lien avec l'arrivée de l'école l'Impact, le départ probable de l'art dramatique, et notamment le mouvement possible au niveau du personnel enseignant.

Monsieur Barrette a demandé à la direction générale d'avoir des réponses avant le départ du congé des Fêtes.

10.7 Voyages

Monsieur Barrette donne un aperçu de ce que devrait contenir l'encadrement voyage du CSSDA afin d'en faciliter l'organisation et de s'assurer que l'ensemble de nos obligations sont respectées.



Il souhaite que les voyages à Armand-Corbeil soient planifiés sur les 5 années du secondaire de ses élèves et que ceux de 2023-2024 soient déjà prévus. Il souhaite également que l'ensemble des membres du personnel puissent aller en voyage et que ce ne soit pas toujours les mêmes qui y participent. Les enseignants ne sont pas obligés d'y aller et d'en organiser.

Historiquement, il y avait une semaine dite de voyage qui était composée de 4 journées pédagogiques collées. Il sera difficile d'y revenir dans le futur en raison de nouvelles contraintes.

10.8 Prix Essor

Le 5 décembre prochain, monsieur Barrette accompagnera madame Sophie Pronovost, enseignante en art dramatique pour la remise du prix Essor et d'une bourse à la suite de la présentation du projet *Un artiste à l'école : sois-belle et tais-toi!* On recevra une bourse et un prix.

Il félicite Mme Sophie Pronovost l'enseignante qui a organisé ce projet avec l'artiste, monsieur Daniel Paquette.

11. Informations du personnel

Monsieur Anthony Dupuis informe les membres qu'il y a concours sur la civilité dans toute l'école.

Madame Éliane Roussy décrit le projet *Tout en images* des élèves en soutien langagier qui s'est récemment tenu. Ce sont plus de 200 membres du personnel qui sont allés voter.

12. Information du délégué au comité de parents

Monsieur Gauthier est absent puisqu'il siège au conseil d'administration du CSSDA et qu'une séance a lieu ce soir.

Il a tout de même informé par écrit la direction des consultations suivantes :

- Critères d'admission et d'inscription 2023-2024 ;
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026;
- Répartition des élèves au primaire 2023-2024;
- Répartition des élèves du secondaire 2023-2024;
- Consultation PEVR.

Il y a eu des discussions afin de comprendre les consultations, car il y a beaucoup de nouveaux parents.

13. Information de la présidence

La présidente remercie les membres du public qui ont assisté à la séance.

14. Information des élèves

Madame Marylou Thifault explique que les activités d'Halloween ont connu un haut taux de participation. Sa collègue et elle ont approché des commanditaires afin qu'ils contribuent à l'activité. Elles ont reçu plus de 600 \$ et ont ainsi pu offrir 48 prix. Elle mentionne qu'une semaine d'activités de Noël est en préparation.

Elle demande s'il y aura une pratique de situation d'incendie et de tireur actif cette année.



Monsieur Barrette explique qu'il n'y a plus de pratique de situation d'incendie dans les écoles. Pour ce qui est des mises en situation d'un tireur actif, seuls les membres du personnel ont une formation. Les policiers ne souhaitent pas de pratique de confinement puisque cela engendre beaucoup d'anxiété.

15. Information de l'APEP

Madame Chantal Caissé n'a rien à ajouter. Rien ne sera fait cette année à cause de la construction.

16. Information de la direction

Il y aura à nouveau un concours de décoration de Noël dans les secrétariats.

17. Divers

Rien n'est ajouté.

18. Date de la prochaine rencontre et levée de la réunion

La prochaine rencontre aura lieu le 17 janvier 2023.

CÉ-22-23-032

À 22 h, madame Chantal Caissé propose la levée de l'assemblée. Elle est appuyée par madame Valérie Lupien.

Adopté à l'unanimité.

Mélanie Gingras, présidente

Lyne Brunelle, secrétaire